



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **6 juillet 2009**

Délibération n° 2009-0856

commission principale : développement économique

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la ville de Tripoli au Liban - Attribution d'une subvention au bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Rapporteur : Madame Guillemot

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 26 juin 2009

Secrétaire élu : Madame Najat Vallaud-Belkacem

Compte-rendu affiché le : 7 juillet 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, MM. Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Barret, Mmes Baume, Benelkadi, Bocquet, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Meunier, Millet, Morales, Muet, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillonel, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terracher, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), M. Passi (pouvoir à M. Réale), Mme Frih (pouvoir à M. Braillard), MM. Auroy (pouvoir à M. Abadie), Balme (pouvoir à M. Claisse), Mme Bargoin (pouvoir à Mme Chevassus-Masia), MM. Barthélémy (pouvoir à Mme Yérémian), Bernard B (pouvoir à M. Coste), Mme Bonniel-Chalier (pouvoir à Mme Vessiller), MM. Chabert (pouvoir à M. Buffet), Deschamps (pouvoir à Mme Ait-Maten), Mme Ghemri (pouvoir à M. Albrand), MM. Giordano (pouvoir à M. Buna), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Millet), Lelièvre (pouvoir à M. Gignoux), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Louis (pouvoir à Mme Levy), Pillon (pouvoir à M. Reppelin), Touléron (pouvoir à M. Fournel), Vaté (pouvoir à M. Cochet).

Absents non excusés : Mme Palleja, M. Turcas.

Séance publique du 6 juillet 2009**Délibération n° 2009-0856**

commission principale : développement économique

objet : **Coopération décentralisée entre la Communauté urbaine et la ville de Tripoli au Liban - Attribution d'une subvention au bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie**

service : Direction générale - Direction des relations internationales

Le Conseil,

Vu le rapport du 17 juin 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine préside le groupe Pays Liban de Cités Unies France lui permettant d'animer et de développer avec d'autres collectivités locales françaises et européennes, des programmes de coopération décentralisée avec les collectivités locales libanaises.

Dans ce cadre, la Communauté urbaine initie actuellement une coopération spécifique avec la municipalité de Tripoli dont le but est la définition, la formulation, la mise en œuvre et la communication d'un plan d'action culturel et touristique.

Ce programme de coopération avec la ville de Tripoli bénéficie d'un cofinancement obtenu auprès du ministère des affaires étrangères et européennes (MAEE) d'un montant de 18 000 €.

Le MAEE a procédé au versement, à la Communauté urbaine, de cette somme de 18 000 € le 7 novembre 2008.

La Communauté urbaine s'appuie sur le bureau Cités et Gouvernements locaux unis (CGLU) couvrant la zone géographique Liban, Syrie et Jordanie afin d'assurer la gestion technique et administrative au Liban de ce projet d'appui à la mise en place d'une politique culturelle à visée touristique pour la ville de Tripoli.

A compter du 15 juillet 2009 et pour une durée de 6 mois, il est proposé la signature d'une convention avec le bureau CGLU, précisant le rôle précis de ce dernier et formalisant les conditions de participation de la Communauté urbaine au financement de ce programme de coopération avec la ville de Tripoli.

Dans le cadre de sa politique de soutien des collectivités locales du Sud et dans une logique d'intervention sur la même région du Liban, la Communauté urbaine propose de verser une subvention de 25 500 € au bureau CGLU Liban au titre de l'année 2009 pour son action de gestion technique et administrative au Liban de ce projet d'appui à la mise en place d'une politique culturelle à visée touristique pour la ville de Tripoli. Compte tenu du cofinancement apporté par le MAEE, la dépense nette représente pour la Communauté urbaine la somme de 7 500 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 500 € au profit du bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie partagés au titre de l'année 2009,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et le bureau CGLU Liban, Syrie et Jordanie.

2° - Autorise monsieur le président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2009 - compte 657 480 - fonction 04 - opération n° 1918 coopération décentralisée Tripoli.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juillet 2009.